



Office Burundais des Recettes

« Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi »

COMMISSARIAT GENERAL

B.P. 3465, BUJUMBURA II

N/REF: 540/92/CG/01/1714/LS/2016

Bujumbura, le 02/08/2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les recettes provisoires collectées par l'Office Burundais des Recettes (OBR) au mois de juillet 2016 s'élèvent à **50,29 milliards de FBU**. Ce montant est supérieur de 3,10 milliards de FBU aux prévisions fixées à 47,18 milliards de FBU, soit un surplus de 6,6%.

Par rapport au mois de juillet 2015, l'Office vient d'enregistrer une croissance de 5,59 milliards de FBU, soit 13% passant ainsi de 44,70 milliards de FBU collectés en juillet 2015 à 50,29 milliards de FBU collectés en juillet 2016.

En chiffres cumulés, les recettes collectées par l'OBR depuis janvier à juillet 2016 s'élèvent à 355,92 milliards de FBU. Ces chiffres dépassent les prévisions (342,25 milliards de FBU) de 13,66 milliards de FBU soit un surplus de 4%.

Par rapport aux recettes correspondantes de l'année 2015, (333,03 milliards de FBU), une augmentation de 22,88 milliards de FBU est enregistrée, soit 6.9 % de croissance.

Le tableau suivant montre en détail la situation des recettes déjà collectées en Francs Burundais de janvier à juillet 2016 comparées aux réalisations de 2015 et aux prévisions de 2016.

Période	Réalisations 2015	Prévisions de 2016	Réalisations 2016	(2016-2015)	(R-P) 2016	Performance
1 ^{er} Trimestre	166 653 692 079	151 108 273 518	149 794 934 852	-16 858 757 227	-1 313 338 666	99,1%
2 ^{ème} Trimestre	121 679 413 592	143 957 369 418	155 832 751 466	34 153 337 874	11 875 382 048	108,2%
Juillet	44 700 323 680	47 189 839 088	50 292 387 134	5 592 063 454	3 102 548 046	106,6%
Total	333 033 429 351	342 255 482 025	355 920 073 452	22 886 644 101	13 664 591 427	104,0%

R = Réalisations

P = Prévisions

L'OBR réitère son engagement de continuer sa mission de maximiser la collecte des recettes pour soutenir l'économie burundaise.

LE COMMISSAIRE GENERAL

Léonard SENTORE

[Signature]
p.o. Léonard KASURU
C.G.A

540/92/CG/01-03/191
02.8.2016